

RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION DE PILOTAGE DU SYSTEME EDUCATIF - ANNEE 2017

1. Préambule

La Commission de pilotage du système éducatif, dans le respect de la liberté en matière de méthodes pédagogiques, poursuit deux grandes missions : une mission de coordination et de suivi de la cohérence du système éducatif, et une mission d'accompagnement de la mise en œuvre des réformes pédagogiques. Pour remplir ses missions, la Commission de pilotage collecte plusieurs types d'informations qui lui servent de ressources pour la poursuite de ses missions.

2. Ressources de la Commission de pilotage

2.1. Les indicateurs de l'enseignement

- Nouveaux :
 - 2 nouveaux indicateurs relatifs à l'enquête PISA 2015 (contenu à déterminer) ;
 - Titre requis, suffisants, de pénurie et autres détenus par les nouveaux enseignants par fonction, dans l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé
- Modifiés par rapport à la publication précédente (dans les graphiques proposés ou dans les contenus abordés) :
 - Évolution et perspectives de la population scolaire de l'enseignement fondamental et secondaire ;
 - Situation scolaire, trois ans plus tard, de deux cohortes d'élèves entrés en première année primaire ordinaire.
 - Disparités socio-économiques dans l'enseignement fondamental et secondaire
 - Publics des différents secteurs de l'enseignement secondaire technique et professionnel
 - Obtention du Certificat d'Études de Base
 - Âge des enseignants de l'enseignement ordinaire et spécialisé et représentation du personnel féminin
- Supprimés par rapport à la publication précédente en raison d'un manque de données :
 - Compétences des élèves de 15 ans – PISA 2015
 - Les filles et les garçons de 15 ans face aux sciences – PISA 2015

Le contenu des autres indicateurs est mis à jour.

2.2. Les évaluations externes

Épreuve externe commune du CEB

La Commission de pilotage a pris connaissance des résultats de l'épreuve certificative commune en vue de la délivrance du CEB organisé en juin 2017. Cette épreuve est obligatoire pour tous les élèves de 6e primaire ainsi que pour tous les élèves du premier degré différencié et de 1re année commune sans CEB. Au total, 58 946 élèves ont été inscrits à l'épreuve.

De manière générale, l'épreuve CEB 2017 a été moins bien réussie que celle de 2016 pour toutes les catégories d'élèves. Le taux de réussite était de 85,8 % en 2017 et de 91,5 % en 2016 pour les élèves de 6e primaire. Les taux les plus bas ont été enregistrés en 2014 et 2017.

Comme l'avait décidé la Commission de pilotage en septembre 2014, un encodage item par item d'un échantillon représentatif d'élèves de 6e année primaire a été réalisé dès 2015. Celui-ci est présenté, chaque année, au groupe chargé de la conception des épreuves afin de lui fournir un retour précis sur les résultats des élèves pour chacune des questions de l'épreuve. Les résultats de l'échantillon portaient sur toutes les questions.

Le rapport d'activité du Conseil de recours contre les décisions de refus d'octroi du CEB a été présenté lors de la Commission de pilotage du 17 octobre 2017.

Épreuve externe commune du CE1D

Les résultats à l'épreuve externe du CE1D de juin 2017 ont également été portés à la connaissance de la Commission de pilotage. Cette épreuve est obligatoire depuis juin 2013 pour tous les élèves de 2e commune et de 2e complémentaire de l'enseignement secondaire. Elle porte actuellement sur les mathématiques, le français, les langues modernes et les sciences. Sur décision du conseil de classe, tout élève de 1re année complémentaire de l'enseignement secondaire peut également se présenter à l'épreuve.

Au total, les résultats communiqués par les établissements concernent 55 100 élèves pour l'épreuve de mathématiques, 53 735 élèves pour l'épreuve de français, 54 266 élèves pour l'épreuve de langues modernes et 55 850 élèves pour l'épreuve de sciences.

En 2e année commune et complémentaire, 54,5 % des élèves ont réussi l'épreuve de mathématiques, 80,0 % des élèves ont réussi l'épreuve de français, 54,3 % des élèves ont réussi l'épreuve de langues modernes et 63,3 % des élèves ont réussi l'épreuve de sciences.

Épreuve externe commune du CESS

Enfin, la Commission de pilotage a pris connaissance des résultats à l'épreuve externe du CESS. Cette épreuve est obligatoire depuis juin 2015 pour tous les élèves en dernière année de l'enseignement secondaire. L'épreuve d'histoire était destinée aux élèves de 6e année de la section de transition et visait la compétence « critiquer ». L'épreuve de français était destinée aux élèves de 6e année des sections de transition et de qualification et visait la lecture de textes informatifs et la synthèse écrite d'un portefeuille de documents.

Au total, les résultats communiqués par les établissements concernent 23 422 élèves pour l'épreuve du CESS histoire, 22 867 élèves pour l'épreuve du CESS français transition et 17 541 élèves pour l'épreuve du CESS français qualification.

En transition, l'épreuve d'histoire a été réussie par 89,4 % des élèves et celle de français par 92,9 % des élèves. En qualification, l'épreuve de français a été réussie par 81,6 % des élèves.

Évaluations externes non certificatives

La Commission de pilotage a pris connaissance le 22 février 2017 des résultats aux évaluations externes non certificatives organisées en octobre 2016. Tous les élèves de 3e et 5e primaires ont passé une évaluation externe non certificative en lecture et production d'écrit. Les élèves de 4e année secondaire de l'enseignement de transition et de l'enseignement technique de qualification ont passé une épreuve externe en lecture uniquement.

L'épreuve de lecture de l'enseignement primaire portait plus spécifiquement sur l'utilisation des outils au service du sens.

En 3e primaire, le score global était de 62 %. Pour la partie relative à la production d'écrit, le score était de 77 %. Toutefois, lors de l'analyse des résultats, on a pu constater dans cette partie que 9 % des élèves ne savaient pas produire un texte lisible.

En 5e primaire, le score global était de 52 %. La première partie concernant les recommandations pour lire une fable a été réussie à 60 %. Dans la fable « le loup et l'agneau » exploitée à travers l'utilisation des outils au service du sens, les élèves devaient trouver des indices de type grammaticaux et lexicaux leur permettant de comprendre le sens du texte. Toutefois, cette pratique est peu utilisée en classe et les résultats pour cette partie s'élevaient à 56 %.

La troisième partie, le récit fictionnel était basé sur un texte issu d'un site internet de type écologique et portait sur la pollution. Il s'agissait d'un texte relativement long, mais accessible. L'objectif consistait à observer si l'élève mettait en place des stratégies de lecture lui permettant de répondre à des questions. Or, il a été constaté que les élèves répondent aux questions sur base de la mémorisation des éléments du texte, mais ne reviennent jamais dans le texte. C'est pourquoi les pistes didactiques devront fournir aux enseignants les outils nécessaires pour aider les élèves à mettre en place des stratégies de lecture.

Concernant la tâche d'écriture, le score global était de 72 %. Comme en 3e primaire, 9 % des élèves se sont montrés incapables de produire un écrit.

Concernant l'épreuve de 4e année secondaire, les mêmes items ont été administrés aux élèves de l'enseignement de transition et de qualification. Seuls quelques items ont été retirés pour les élèves de l'enseignement professionnel. Malgré un portefeuille de documents conséquent, les élèves ont pu répondre à la grande majorité des questions posées sur la compréhension des textes. 72 % des élèves en transition ont réussi, 59 % des élèves de technique de qualification et 47 % des élèves de professionnel. Les 2 items portant sur l'évaluation de la qualité et de la crédibilité d'un document ont été mal réussis. Ces points seront inclus dans les pistes didactiques. Par contre, les élèves ont bien réussi les items portant sur la compétence « décoder des images et des graphiques » tant pour l'enseignement de transition que l'enseignement de qualification.

2.3. Les évaluations des formations en cours de carrière des enseignants et de la formation initiale des directeurs

Chaque année, la Commission de pilotage prend connaissance des rapports d'évaluation des formations organisées par l'IFC et par les opérateurs de formation des réseaux.

La présentation des rapports des formations pour la formation en cours de carrière et pour la formation initiale des directeurs (organisées durant l'année scolaire 2015-2016) a été réalisée de manière commune par quelques membres du groupe de travail « Copi-Formation » composé des opérateurs de formation des différents réseaux et de l'IFC lors de la réunion du 21 mars 2017. Ces rapports communs ont été transmis à Madame la Ministre.

Les rapports d'évaluation des différents opérateurs de formation ont été transmis aux membres de la Commission de pilotage.

Lors de la réunion du 21 mars 2017, La Commission de pilotage a constaté, concernant la formation en cours de carrière, qu'il était très difficile d'extraire du rapport commun quantitatif des enseignements pour le pilotage du système éducatif. Elle a donc chargé le groupe de travail de formuler une proposition concernant le choix d'une thématique particulière.

Le 18 avril, après avoir examiné les propositions du groupe, la Commission de pilotage a demandé que soit analysée dans le rapport 2018, la thématique de la différenciation en y incluant les aménagements raisonnables via une description de l'offre de formation en lien avec la thématique. La thématique liée à la lecture sera abordée dans le rapport 2019. Une « base quantitative » en lien avec la thématique choisie dans le rapport 2018 sera présentée et mise à jour en 2019. De plus, les tableaux quantitatifs « globaux » seront présentés.

3. Mission de coordination et suivi de la cohérence du système éducatif

3.1. Révision des référentiels

Comme demandé par la Ministre de l'enseignement obligatoire, fin 2011, la révision des compétences terminales et savoirs communs requis des élèves (référentiels) a été entreprise. En 2013, 9 référentiels ont été présentés et approuvés par la Commission de pilotage.

3 référentiels devaient encore être soumis à la Commission de pilotage. Ceux-ci concernaient :

- Le référentiel de langues modernes, Socles de compétences et Compétences terminales, pour la section de transition et de qualification
- Le référentiel de français, Compétences terminales, pour la section de transition
- Le référentiel de géographie, Compétences terminales, pour la section de transition

Ils ont été présentés respectivement lors des séances du 21 février, 21 mars et 20 juin 2017. A la suite de chacune des réunions, la Commission de pilotage a émis un avis qui a ensuite été transmis à la Ministre.

3.2. Agrément indicatif de conformité aux manuels scolaires, aux logiciels scolaires et aux autres outils pédagogiques, après avis motivé rendu par les services d'Inspection, conformément au décret du 16 mai 2006.

Agrément indicateur de conformité

En 2017, la Commission a statué sur 631 demandes d'agrément. Ces demandes concernaient 422 manuels, 94 outils pédagogiques et 115 logiciels. Elle a octroyé l'agrément indicatif de conformité à 260 manuels, à 87 outils pédagogiques et à 102 logiciels. Les listes des ressources agréées sont tenues à jour sur le site enseignement.be.

En 2017, la Commission de pilotage a traité 4 réclamations concernant 5 ressources.

La première a été introduite par les éditions érasme concernant le refus d'agrément pour 2 manuels :

- « Le monde qui m'entoure – Place à la citoyenneté (5-8 ans) »
- « Ma grammaire en textes 1-2 »

Lors de sa réunion du 21 février, la Commission a confirmé le nouvel avis du Collège et a octroyé l'agrément pour les deux manuels.

Le 18 avril 2017, la Commission de pilotage a examiné la réclamation des éditions Van In concernant le refus d'agrément pour deux manuels :

- « Bio pour tous 3 »
- « Bio pour tous 4 »

La Commission a confirmé le nouvel avis du Collège et a octroyé l'agrément pour les deux manuels.

Le 20 juin 2017, la Commission de pilotage a examiné la réclamation des éditions Van In concernant le refus d'agrément pour le manuel « Neurones + ». La Commission a confirmé l'avis du Collège et a refusé d'octroyer l'agrément pour ce manuel.

Enfin, le 21 novembre 2017, la Commission de pilotage a examiné une réclamation des éditions érasme concernant un dépassement du délai relatif à la procédure d'agrément. La Commission de pilotage a décidé d'octroyer automatiquement l'agrément aux ouvrages concernés par ce retard.

3.3. Cohérence des programmes de formation en cours de carrière

Chaque année, la Commission de pilotage fournit au gouvernement une proposition d'orientations et de thèmes prioritaires pour les formations interréseaux ainsi que le prévoient les décrets du 11 juillet 2002 relatifs à la formation en cours de carrière.

Ce plan s'appuie notamment sur les avis et propositions du Conseil supérieur des centres psycho-médico-sociaux et des Conseils généraux pour l'enseignement spécialisé, l'enseignement secondaire et l'enseignement fondamental, ainsi que sur les recommandations de la cellule administrative de coordination des actions de prévention de la violence en milieu scolaire, de l'absentéisme, du décrochage scolaire et de l'abandon scolaire précoce, du Conseil supérieur de l'Éducation aux médias et de l'Organe d'observation et d'accompagnement de l'apprentissage par l'immersion, chacun pour les matières qui les concernent.

Pour rappel, en 2013, le Gouvernement avait approuvé pour trois ans les thèmes et orientations prioritaires en instaurant un programme pour l'ensemble de l'enseignement obligatoire et un autre pour les CPMS.

Considérant que le contenu de l'arrêté de 2013 restait pertinent en 2016, le secrétariat de la Commission a proposé aux sept instances, un projet de thèmes et orientations prioritaires similaire à ceux approuvés en 2013.

Le 30 novembre 2016, l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française a fixé les orientations et thèmes prioritaires relatifs à la formation en cours de carrière. Dans cet arrêté, les propositions émises par la Commission de pilotage n'ont pas été prise en compte.

Considérant que la proposition émise en 2016 restait pertinente. La Commission de pilotage, lors de sa séance du 19 septembre 2017, a décidé de proposer un projet de thèmes et orientations prioritaires similaire à celui de 2016 pour l'année scolaire 2018-2019.

3.4. Établir un rapport au Gouvernement lorsqu'une école ne met pas en œuvre ou applique de manière manifestement lacunaire les recommandations qu'elle formule en vue de garantir la qualité et l'équivalence de l'enseignement dispensé dans les établissements

La Commission n'ayant jamais été confrontée à une telle situation, ce point n'a jamais été mis en œuvre.

4. Mission d'accompagnement de la mise en œuvre des réformes pédagogiques

À partir de l'analyse des différentes informations dont elle dispose, la Commission de pilotage éclaire, sur demande ou d'initiative, le Gouvernement de la Communauté française sur l'état et l'évolution du système éducatif, les problèmes qu'il rencontre ou qui sont prévisibles. Elle formule notamment des propositions ou des avis.

4.1. Evaluation du décret Inscriptions

Le décret Inscriptions prévoit que la Commission de pilotage rédige tous les deux ans un rapport évaluant 8 points :

1. l'évolution du taux de réussite au cours et à l'issue du 1er degré ;
2. l'évolution du taux de fréquentation des années complémentaires organisées à l'issue d'une 1re ou d'une 2e année commune ;
3. la mise en œuvre par les écoles de stratégies de soutien et d'accompagnement à l'attention des élèves inscrits sur base de l'indice socio-économique de leur école primaire ou fondamentale d'origine ;
4. le développement d'expériences pilotes de partenariats entre écoles d'indice socioéconomique faible et d'indice socioéconomique plus élevé ;
5. l'évolution du nombre de changement d'écoles au cours du cycle ;
6. l'orientation en fin de cycle ;
7. la progression vers l'objectif de mixité poursuivi ;
8. le système d'attribution des places disponibles.

Après une évaluation en 2014, la Commission de pilotage a décidé de réaliser un rapport en 2016. Celui-ci analyse ces 8 points, mais en les regroupant de la manière suivante :

- le point 8 est compris dans le titre I : système d'attribution des places ;
- le point 7 est examiné dans le titre II : objectif de mixité ;
- les points 1-2-5-6 sont examinés dans le titre III : parcours d'élèves.

Les points 3 et 4 n'ont pas été examinés dans le présent rapport. Ils l'avaient été dans le rapport 2013 de la Commission de pilotage sur base d'un rapport des services d'Inspection et intégré dans un titre IV : pratiques pédagogiques.

Ce rapport a été présenté lors de la réunion du 24 janvier 2017 de la Commission de pilotage. Après un premier échange, les membres ont pu faire part de leurs remarques et commentaires jusqu'au 8 février. Lors de la réunion supplémentaire du 21 février, le rapport a été approuvé et envoyé à Madame la Ministre.

4.2. Evaluation du décret Encadrement différencié

L'article 17 du décret du 30 avril 2009 organisant un encadrement différencié prévoit que la Commission de pilotage soit « chargée d'observer, de suivre et d'évaluer de manière continue le dispositif d'encadrement différencié (...). Dans l'exercice de cette mission, la Commission de pilotage mobilise les moyens logistiques dont elle dispose et procède à toutes les expertises et auditions utiles (...). Sur la base de ses observations, la Commission de pilotage rédige tous les trois ans un rapport à l'adresse du

Gouvernement, dont le premier est toutefois établi pour la première fois au plus tard le 30 juin 2013. »

En 2013, un premier rapport d'évaluation a été présenté à la Commission de pilotage. Ce rapport donnait notamment des indications sur l'évolution d'une série de données (taux de redoublement, de retard, de changement d'établissement, d'orientation, résultats au CEB, etc...) entre 2008-2009 et 2011-2012. Ce rapport contenait également des données relatives au « climat de l'école » suite aux deux rapports des services de l'Inspection centrés sur les PGAED.

Le rapport réalisé en 2016 comportait deux parties : un premier chapitre comportant une série de données relatives à l'Encadrement différencié et un second chapitre centré sur les informations qualitatives.

À l'instar du rapport de 2013, les données utilisées concernaient le taux de redoublants, le retard scolaire, l'orientation, le taux de sortie, les résultats aux épreuves externes. À cela s'est ajouté des informations concernant l'utilisation des NTPP et le rôle du service de la vérification comptable.

Concernant le deuxième chapitre, un focus a été réalisé sur la recherche menée par l'Université de Namur au sujet de la construction des PGAED. Enfin, une partie a été consacrée à l'exposé de l'enquête menée par le service de l'Inspection au sujet du respect de la mise en œuvre des PGAED.

Ce rapport a été présenté lors de la réunion du 24 janvier 2017 de la Commission de pilotage. Après un premier échange, les membres ont pu faire part de leurs remarques et commentaires jusqu'au 8 février. Lors de la réunion supplémentaire du 21 février, le rapport a été approuvé et envoyé à Madame la Ministre.

4.3.Évaluation des activités complémentaires au 1^{er} degré de l'enseignement secondaire

Lors de la réunion du 19 septembre 2017, le service de l'Inspection a présenté le rapport d'évaluation relatif à l'enquête menée sur les activités complémentaires au 1^{er} degré de l'enseignement secondaire. Celui-ci est basé sur le décret du 30 juin 2006 portant sur l'organisation pédagogique du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire.

Cette enquête menée pendant 2 années auprès de 104 établissements a permis de mettre au jour les pratiques des écoles concernant les activités complémentaires.

4.4.Évaluation du dispositif expérimental des P45-P90

Lors de la réunion du 21 novembre 2017, le service de l'Inspection a présenté le rapport d'évaluation du dispositif des P45-P90.

11 établissements ont été investigués et les entretiens ont été réalisés auprès de la direction, des équipes pédagogiques, des enseignants, des éducateurs et des élèves.

Pour rappel, le principe du dispositif consiste à enlever 5 minutes à chaque période. Ces minutes accumulées permettront l'organisation d'activités pédagogiques différenciées (APD).

Cette présentation a permis de mettre au jour les modalités d'organisation des établissements scolaires, les freins et également les opportunités du dispositif.

4.5. Rapport annuel de l'assemblée interbassin

Le 21 novembre 2017, ce rapport d'activités de l'assemblée interbassin a été présenté à la Commission de pilotage par une représentante de l'IWEPS comme prévu à l'article 10, §2, 3° du décret du 11 avril 2014 portant assentiment à l'accord de coopération conclu le 20 mars 2014 entre la Communauté française et la Région wallonne et la Commission communautaire française, relatif à la mise en œuvre des bassins Enseignement qualifiant - Formation Emploi. Elle s'est notamment attardée sur les deux objectifs des instances bassins, à savoir, une meilleure connaissance des acteurs du territoire et la construction progressive d'un climat de confiance et le développement d'un socle commun d'information. Elle s'est également attardée à mettre en avant la collaboration avec différentes instances telles que la DREMT, la Cellule pilotage de l'enseignement de promotion sociale, les opérateurs de formation, l'OFFA et le SFMQ pour fournir différentes informations. Enfin, les missions et les perspectives de l'Assemblée interbassin ont été exposées.

5. Propositions de la Commission relatives aux modifications règlementaires et décrétales permettant d'améliorer le pilotage de l'enseignement en Communauté française

Tout comme les années précédentes depuis 2006, la Commission regrette la modification de la procédure d'approbation des programmes d'études découlant des modifications apportées au décret pilotage intervenues le 4 mai 2005, article 3 point 1. Elle a proposé d'alléger cette procédure ce qui implique une nouvelle modification décrétales (articles 17, 27, 36 et 50 du décret Missions).

Par ailleurs, la Commission de pilotage réitère la proposition d'harmoniser les deux décrets relatifs à la formation en cours de carrière.

6. Programme synthétique d'activités pour le prochain exercice

En 2018, la Commission s'attachera principalement à :

- poursuivre la construction d'un système cohérent d'indicateurs du pilotage du système éducatif en adaptant leur communication en fonction du public ;
- octroyer les agréments aux manuels scolaires, logiciels et outils pédagogiques ;
- proposer des pistes de réflexion à approfondir par le Service Général de l'Inspection ;
- examiner des demandes que le Gouvernement lui adressera ;
- mener une réflexion sur le parcours des élèves dans le premier degré différencié ;
- réaliser une évaluation du décret Inscriptions ;
- poursuivre l'analyse des résultats des épreuves externes certificatives ou non et formuler des recommandations en vue d'un meilleur fonctionnement du système éducatif en particulier via des analyses sur un échantillon représentatif de copies du CEB (corrigées et rendues anonymes) ;
- maintenir la cohérence entre les différents groupes de travail rédacteurs des épreuves externes certificatives : CEB, CE1D, CESS ;
- mettre en place un groupe « intervision » visant la cohérence entre les épreuves CEB et CE1D ;
- proposer au Gouvernement toute mesure qu'elle jugerait nécessaire dans le cadre de l'évaluation du système éducatif ;

- déterminer et inscrire son action en fonction des décisions issues des travaux du Pacte pour un enseignement d'excellence et de l'évolution des décisions que le Gouvernement prend et prendra dans ce cadre.

7. Calendrier des travaux en 2017

Au cours de l'année civile écoulée, la Commission de pilotage du système éducatif a tenu huit réunions, planifiées en fonction des travaux déjà en cours, des missions et des échéances fixées légalement. Toutefois, le quorum n'a pas été atteint le 21 mars, le 19 septembre et le 21 novembre. Cependant, pour différentes raisons, les réunions du 16 mai et du 19 décembre ont été annulées.

Pour des raisons de délai prévu dans les prescrits légaux, cinq procédures de validations électroniques ont été mises en place et concernaient :

- l'agrément des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques le 21 mars, le 16 mai, le 19 septembre, le 21 novembre et le 19 décembre ;
- les avis sur les programmes de l'enseignement le 21 mars, le 19 septembre, le 21 novembre, le 19 décembre.
- l'avis sur les programmes méso-réseaux – année 2017-2018 le 21 mars ;
- le référentiel Compétences terminales en français pour les Humanités générales et technologiques le 16 mai ;
- les orientations et thèmes prioritaires pour la formation en cours de carrière des enseignants et des membres du personnel des CPMS le 19 septembre ;
- épreuve externe en lien avec le certificat de l'enseignement secondaire supérieur le 19 décembre.

| Dates des réunions | Objet/Décisions |
|---------------------------|--|
| 24 janvier 2017 | <ul style="list-style-type: none">• Approbation du PV de la réunion du 20 décembre 2016 ;• Agrément des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques ;• Projet de rapport relatif au décret Inscriptions ;• Projet de rapport relatif au décret Encadrement différencié ;• Avis sur les programmes de formation de l'IFC ;• Avis sur le programme de l'enseignement ;• Divers. |
| 21 février 2017 | <ul style="list-style-type: none">• Approbation du PV de la réunion du 24 janvier 2017 ;• Agrément des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques ;<ul style="list-style-type: none">a. Réclamation des éditions Erasme concernant le refus d'agrément pour deux manuels :<ul style="list-style-type: none">« Le monde qui m'entoure – Place à la citoyenneté (5-8 ans) »« Ma grammaire en textes 1-2 »• Présentation des référentiels relatifs aux langues modernes pour les Socles de compétences et les Compétences terminales (transition et qualification) ;• Présentation du plan triennal et des résultats des épreuves non certificatives ; |

| | |
|---------------|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement du mandat des membres du Conseil de recours contre les décisions de refus d'octroi du Certificat d'Études de Base ; • Rapport d'activités de la Commission de pilotage pour l'année 2016 ; • Avis sur les programmes de l'enseignement ; • Divers. |
| 21 mars 2017 | <ul style="list-style-type: none"> • Approbation du PV de la réunion du 21 février 2016 ; • Agrément des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques ; • Rapports communs quantitatifs pour la formation en cours de carrière et la formation initiale des directeurs — année 2015-2016 ; • Compétences terminales en français pour la section de transition ; • Avis sur les programmes méso-réseau — année 2017-2018 ; • Table des matières des indicateurs : édition 2017 ; • Résultats des épreuves non certificatives ; • Calendrier des évaluations externes certificatives — juin 2018 ; • Avis sur les programmes de l'enseignement ; • Divers. |
| 18 avril 2017 | <ul style="list-style-type: none"> • Approbation du PV de la réunion du 21 mars 2017 ; • Agrément des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques ; <ul style="list-style-type: none"> a. Réclamation des Éditions Van In concernant le refus d'agrément pour deux manuels : <ul style="list-style-type: none"> « Bio pour tous 3 » « Bio pour tous 4 » • Analyses complémentaires aux résultats des évaluations externes certificatives de juin 2016 ; • Calendrier des évaluations externes certificatives — juin 2018 ; • Proposition du groupe de travail « copi-formation » concernant les formations en cours de carrière ; • Calendrier 2017-2018 de la Commission de pilotage ; • Avis sur les programmes de l'enseignement ; • Divers. |
| 20 juin 2017 | <ul style="list-style-type: none"> • Approbation du PV de la réunion du 18 avril 2017 ; • Agrément des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques ; <ul style="list-style-type: none"> a. Réclamation des éditions Van In concernant le refus d'agrément pour le manuel « Neurones + » • Référentiel Compétences terminales en géographie pour les Humanités générales et technologiques ; • Indicateurs de l'enseignement : édition 2017 ; • Évaluation du dispositif des P45-P90 dans l'enseignement secondaire ordinaire ; • Avis sur les programmes de l'enseignement ; • Divers. |

| | |
|-------------------|--|
| 19 septembre 2017 | <ul style="list-style-type: none"> • Approbation du PV de la réunion du 20 juin 2017 ; • Agrément des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques ; • Évaluation qualitative de l'organisation des activités complémentaires au 1er degré de l'enseignement secondaire ; • Orientations et thèmes prioritaires pour la formation en cours de carrière des enseignants et des membres du personnel des CPMS ; • Avis sur les programmes de l'enseignement ; • Divers. |
| 17 octobre 2017 | <ul style="list-style-type: none"> • Approbation du PV de la réunion du 19 septembre 2017 ; • Agréments des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques ; • Résultats des épreuves certificatives de juin 2017 ; • Présentation des résultats CEB 2017 ; • Rapport d'activités du Conseil de recours contre les décisions de refus d'octroi du CEB ; • Divers. |
| 21 novembre 2017 | <ul style="list-style-type: none"> • Approbation du PV de la réunion du 17 octobre 2017 ; • Agrément des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques ; • Assemblée des Instances bassin EFE : rapport d'activités 2015-2016 et recommandations ; • Évaluation du dispositif des P45-P90 dans l'enseignement secondaire ; • Avis sur les programmes de l'enseignement ; • Divers. |